



Le fil de la solidarité

Le journal semestriel de l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie

Edito

PAR OLIVIER STOREZ ET LILIANE QUETRON, PRESIDENT ET VICE PRESIDENTE



Voilà le nouveau fil, vous avez reçu le dernier en janvier 2022. Beaucoup d'évènements font que la vie associative peut être « chamboulée » : départ de Virginie salariée, embauche de Marion, arrêts maladie. La priorité de l'association étant les personnes accompagnées, la communication est donc moins bien assurée, nous le regrettons.

Notre mission est d'accompagner les personnes qui nous en font la demande mais aussi de suivre des dossiers. Celui qui nous a malheureusement occupés : Les Tribunaux des Affaires Economique -TAE (voir article). C'est une grande inquiétude pour les agriculteurs ayant recours à une procédure collective.

Un autre dossier concerne la mise en place des commissions « prévention du mal-être en agriculture » qui ont vu le jour dans chaque département. Nous participons à ces réunions et y exprimons nos fondamentaux : **confidentialité et non jugement**. Des formations « sentinelles » pour les personnes volontaires ont et seront réalisées par la MSA. L'objectif est de favoriser le repérage précoce, des signes de mal-être, de souffrance mentale et de risque suicidaire chez les exploitants et salariés agricoles, afin de leur apporter une aide rapide et adaptée à leur situation : (Je connais quelqu'un qui ne va pas bien, je sers de relais ; je lui conseille de prendre contact avec son médecin, je lui donne les n° agri-écoute et du 3114 ou en cas de problèmes économiques , je l'invite à contacter des structures comme SPBN, ou Réagir).

Malgré ces dispositifs, qui doivent encore montrer leurs effets, SPBN ALERTE car nous enregistrons de plus en plus d'appels de détresse, des demandes liées à des dépressions, que ce soit chez des jeunes installés ou des plus anciens . Les accompagnements concernent de la gestion des conflits, des procédures collectives, redressement et liquidation judiciaire, preuve que le monde agricole va mal.

S'il y a autant de difficultés, n'y aurait-il pas des problèmes de politique agricole ? Prix, distribution des aides, investissement et formation à l'installation, surcharge de travail ?

Beaucoup d'agriculteurs arrêtent pour prendre une retraite méritée mais certains cessent plus tôt par épuisement ou pour des contraintes financières. Parallèlement des jeunes cherchent à s'installer mais l'accès au foncier reste compliqué et si l'achat est nécessaire, il peut fragiliser économiquement le projet. Nous constatons dans nos accompagnements que des personnes venant de l'extérieur ont aussi besoin d'accompagnement.

Notre prochaine AG prévue le 14 mars aura donc pour thème :

la transmission et l'installation sur des fermes rencontrant des difficultés.

Nous adressons nos meilleurs vœux à nos équipes, à nos partenaires et à vous toutes et tous qui nous faites confiance, pour vous accompagner au mieux dans la solidarité.

Dans l'attente de se retrouver.

Au sommaire :

- EDITO.....1
- VIE ASSOCIATIVE ET ACTUALITÉS EN BASSE-NORMANDIE2
- TÉMOIGNAGE D'UN AGRICULTEUR SUIVI PAR SPBN5
- ACTUALITÉS NATIONALES.....6
- AGENDA SPBN ;8

Vie associative et actualités en Basse-Normandie

MARION BELLERY, NOUVELLE SALARIEE

Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je me présente brièvement : originaire de Caen, j'ai fait mes études d'ingénieur agronome à VetAgro Sup Clermont Ferrand. Puis j'ai été employée à la Chambre d'agriculture de la Somme en tant qu'animatrice des élevages Bio et des zones humides.

Aimant la posture d'accompagnement et ayant la volonté de soutenir les agriculteurs, j'ai rejoint Solidarité Paysans ce 4 septembre. Je m'occupe essentiellement des accompagnements du Calvados ainsi que de la recherche de financements et de la rédaction du Fil de la Solidarité.



BIENVENUE AUX NOUVELLES BENEVOLES DANS L'ORNE

Brigitte LESSCHAEVE

Je suis une qualitiennne dans le domaine de l'aéronautique à la retraite depuis 2021. Je navigue entre la Basse-Normandie et la région parisienne.

Avant de rejoindre Solidarité Paysans, j'ai déjà aidé une famille d'agriculteurs. Cela venait de la présence d'une antenne relai à proximité. Je me suis rendue compte que je pouvais aider, malgré deux mondes bien distincts.

Je suis syndicaliste : membre des Prud'hommes de Versailles, membre du conseil de la CPAM78, ancien membre de caisse de retraite... Bref, cela donne un éclairage social et juridique qui peut être utile.

Je désire être bénévole en binôme avec une personne du monde agricole, pour la complémentarité.

Ludivine SENEGON-BELANGER

Etant confrontée moi-même aux difficultés rencontrées par les agriculteurs au cours de leurs carrières, j'ai choisi de m'investir dans une association comme Solidarité Paysans pour les soutenir dans différentes démarches (administrative, sociale, juridique, etc.).

Je me suis également enrichie personnellement et sentie valorisée de pouvoir accompagner des personnes qui nous sollicitent.

TRISTE NOUVELLE : LA DISPARITION BRUTALE DE DIDIER QUEVA, BENEVOLE DANS L'ORNE

Le 24 septembre, nous avons appris avec beaucoup d'émotion le décès de notre compagnon Didier, bénévole depuis 4 ans dans l'Orne. Fils de paysans, il avait fait sa vie professionnelle à Sées au lycée agricole et connaissait bien ce milieu. A la retraite, lui tenait à cœur de s'engager auprès des plus fragiles du monde agricole, les agriculteurs et agricultrices, car défendre, soutenir les personnes en difficulté n'était pour lui que justice pour ces paysans qui restent trop souvent, isolés, sur le bord de la route.

Dans la bienveillance, l'écoute, la discrétion, il savait montrer toute son humanité auprès des gens en souffrance, trouver les mots qui aident à retrouver confiance, chercher avec eux des solutions aux difficultés pour qu'ils retrouvent dignité et reprennent en main leur situation. Il savait la tâche longue parfois mais la patience était encore là une de ses qualités.

Didier avait aussi à cœur de transmettre : auprès des jeunes qui se destinent au métier d'agriculteur, pour sensibiliser aux difficultés qu'ils pourront traverser dans leur parcours professionnel, inciter à ne pas s'isoler lorsqu'elles surviennent et auprès de jeunes qui se destinent à



travailler dans le para-agricole, pour les inciter à être attentifs aux enjeux humains, en complément des sujets techniques.

Nous gardons de Didier le souvenir d'un homme d'une grande gentillesse, attentif aux autres, large d'esprit, posé. Il a apporté une grande richesse dans l'équipe mais aussi de la bonne humeur et de l'humour.

Un hommage lui a été rendu le 28 septembre à Argentan, auquel se sont associés les membres de Solidarité Paysans.

JOURNEE CONVIVIALE DANS LA MANCHE : une lère pour SPBN

Le 16 septembre, SPBN a organisé une journée conviviale réunissant les agriculteurs accompagnés, les bénévoles et les salariées. Ce moment de partage a eu lieu chez Joseph Letellier, bénévole à SPBN.

45 personnes ont ainsi passé une journée de détente autour d'un bon repas offert par l'association et de jeux l'après-midi.

Temps de rencontre et d'échanges précieux pour faire connaissance, resserrer les liens entre nous ; cette initiative sera à renouveler dans le Calvados et l'Orne.

Merci aux bénévoles et aux animatrices qui ont assuré l'organisation en amont, à Joseph et à son épouse pour leur accueil.



Une très bonne journée qui a permis de voir nos accompagnants. C'est à refaire parce que cela permet de rencontrer d'autres personnes qui étaient ou qui sont dans le même cas que nous. Ca permet de se rendre compte que l'on n'est pas tout seul. C'était une journée sans jugement, où on est tous dans le même cas." Nathalie



C'était bien de réunir les agriculteurs, c'était à refaire. Il faudrait réussir à réunir un peu plus d'agriculteurs même si ce n'est pas évident."

François



photo de la journée conviviale

Rallye Aïcha des gazelles au MAROC : 4 jeunes femmes de la Manche s'engagent avec Solidarité Paysans

Du 3 au 18 mars 2023, 4 copines Corinne ANDRE, Marie-Claude PERRIGAULT, Isabelle ALLIET et Stéphanie VERMEULEN du secteur de Percy ont participé à un rallye au MAROC. Rallye qui se veut avant tout une aventure humaine et de solidarité. Vétérinaire, agricultrices et femmes d'agriculteurs, elles ont souhaité s'engager dans ce défi en soutenant Solidarité Paysans pour la défense et le soutien des agriculteurs en difficulté.

Le jeudi 25 mai, devant une salle comble à Percy, pour la restitution de ce périple, Liliane Quetron est intervenue pour saluer cet engagement et présenter les missions de l'association.

Remise de chèque par les élèves du CFA de Sées



Remise d'un chèque de 1600€ par les élèves du CFA de SEES

Richard Letessier, en classe de BTS avait initié une action de soutien à SPBN en 2022. Suite à son décès, ses camarades de classe, l'enseignante Mme Courtine et la Directrice Mme Cormier ont finalisé en sa mémoire ce projet qui visait à faire connaître auprès des élèves les missions de l'association et à récolter des fonds.

Le 4 juillet Liliane Quetron et Didier Queva, bénévoles de l'Orne ont été invités au CFA à la remise d'un chèque de 1600€ venant de la vente de polos et de doudounes.

Solidarité Paysans remercie chaleureusement toute l'équipe du CFA pour son soutien et sa générosité.

Intervention au lycée le Robillard

Ce 28 septembre, SPBN est intervenu auprès d'élèves en licence pro de conseiller en élevage spécialisé en bien-être animal, au lycée le Robillard.

Les objectifs de l'intervention étaient les suivants :

- présenter l'association
- partager nos expériences concernant le mal-être animal en élevage
- attirer l'attention des élèves sur l'importance du mal-être de l'éleveur
- souligner l'importance du rôle des conseillers qui travaillent avec les éleveurs

Malaise lié à la pression sociétale sur les questions de bien-être animal

- ✓ **Se sentir sous pression, voir attaqué par**
 - ❖ Les clients, en vente directe notamment ;
 - ❖ Le voisinage ;
 - ❖ Les institutions, le cadre réglementaire ;
- ✓ **Faire face à des injonctions contradictoires, parfois irréalistes**
 - ❖ Des attentes sociétales parfois incohérentes entre elles, difficilement compréhensibles, difficiles à appliquer,
 - ❖ Des attentes qui sont parfois incompatibles avec la structure, l'héritage historique, l'environnement de l'exploitation ;
 - ❖ Des attentes sociétales et des réglementations qui évoluent très rapidement.
- ✓ **Se sentir isolé et démuné, en décalage**
 - ❖ Pour décrypter les attentes sociétales et les réglementations ;
 - ❖ Pour adapter ses pratiques ;
 - ❖ Pour justifier ses méthodes de production auprès des consommateurs, etc.
- ✓ **Se sentir parfois dégoûté, écoeuré par son propre métier**

Extrait de la présentation au lycée le Robillard

2 interventions auprès de la MSA en 2023

SPBN est intervenu à deux reprises à la MSA Côtes Normandes : le 2/10 à Graignes et le 7/11 à Sainte-Cécile. L'objectif était de présenter l'association, de partager nos expériences en matière d'accompagnement des agriculteurs et d'aborder la notion de bien-être. Lors de la présentation, les participants ont pu discuter avec les bénévoles de SPBN à propos de situations d'accompagnement rencontrées fréquemment par l'association.

Un plan d'actions pour répondre au mal-être agricole

A Solidarité Paysans, le mal être nous le rencontrons, dans le mail de cette agricultrice qui appelle à l'aide, dépassée par la charge de travail et les problèmes sanitaires sur ses animaux ;

dans les yeux de ce jeune installé depuis quelques années et qui se demande s'il pourra poursuivre ce métier du fait de la baisse du prix du lait bio et de ses primes PAC ;

dans la détresse de cet éleveur célibataire qui face à la raideur de l'administration se sent incompris et isolé ;

dans les inquiétudes de ce couple qui n'a pas d'autres choix que d'envisager un règlement judiciaire pour sortir de leur impasse financière ...

Et parfois c'est l'annonce d'une hospitalisation ou d'un suicide qui nous bouleverse et nous révolte.

Alors des politiques se sont penchés enfin sur ce sujet resté longtemps dans le silence et l'indifférence.

Des rapports ont été écrits, celui du député Damaisin du 1er décembre 2020, le rapport sénatorial du 17 mars 2021, la feuille de route de novembre 2021 pour lutter contre le mal-être des exploitants et des salariés agricoles en difficulté.

Des commissions ont été mises en place dans chaque département devant aboutir à un plan d'actions.

SPBN, structure d'accompagnement et de terrain reconnue, s'est impliquée dans ce travail (comité

technique et COPIL) pour dire ce mal- être, pour se faire le relais de la parole des paysans rencontrés par nos équipes jour après jour et pour proposer des solutions avec d'autres structures, MSA, DDT...

Le cadre était déjà pré établi : détecter, orienter, prévenir...

Aujourd'hui, le plan de l'Orne est adopté et ceux du Calvados et de la Manche devraient voir le jour dans quelques mois.

Les diverses mesures s'articulent autour des axes : repérer et orienter les personnes par les réseaux de sentinelles formées, communiquer entre structures, coordonner pour faciliter la prise en charges des personnes et surtout prévenir en identifiant les situations en amont, accompagner et former les plus jeunes.

Il faut maintenant mettre en œuvre ces actions planifiées dans le temps et en avoir les moyens .Que chacun dans sa structure fasse preuve d'engagement et aussi remettre l'humain au cœur des relations, sinon ce plan restera un catalogue bienveillant et on continuera à entendre dans nos territoires les plaintes, le découragement et l'épuisement des paysans.

Au-delà des plans, du repérage et de l'accompagnement, il faudra aussi agir sur les véritables causes qui amènent tant de personnes au stress et parfois à l'irréparable.



Témoignage de Jean-Jacques, *agriculteur accompagné par SPBN (par les bénévoles Marylène Bazire,* *Joseph Guilbert, et Hubert Poupion)*

Pourrais-tu te présenter en quelques mots et nous décrire ta ferme ?

Je suis agriculteur depuis 1988. J'ai succédé à mes parents avec une ferme en système polyculture élevage axée sur le bovin lait à 440 000 litres.

Comment sont apparues les premières difficultés ?

Après mon divorce, c'était un peu compliqué, car je devais rembourser la part de mon ex-femme avec qui j'étais associé.

En 2019 je me suis retrouvé mis à la porte par Danone, mon acheteur de lait. J'ai été 8 mois sans réellement produire du lait et j'ai dû vendre des vaches pour payer les charges courantes. J'ai été en procès contre Danone qui a dû me reprendre. Je me suis retrouvé dans une situation critique.

Comment as-tu connu Solidarité Paysans et pourquoi avoir fait appel à nous ?

J'ai connu l'association sur les réseaux sociaux car j'ai partagé la page de Guillaume Cannet qui est l'un des parrains de l'association. Je ne connaissais pas du tout, je me suis renseigné et j'ai téléphoné à Solidarité Paysans pour qu'ils m'orientent dans mon activité. J'ai mis 6 mois entre le 1er rendez-vous et le 2ème, pour réfléchir.



Ils m'ont donné l'envie de continuer, m'ont rassuré et m'ont fait comprendre que la procédure collective est un outil de gestion pour se redresser”



Qu'est-ce que Solidarité Paysans t'as apporté ?

Solidarité Paysans m'a permis de rencontrer des gens formidables, à l'écoute de mes problèmes. Ils ont compris que j'étais en grande souffrance et que j'avais besoin d'aide. Ils m'ont dit « si tu le veux, on peut t'aider à lancer une procédure de redressement, la décision t'appartient ». Ils m'ont accompagné dans toute la démarche de déclaration de cessation des paiements, de la période d'observation. Je me suis rendu compte qu'il y avait des gens formidables. Ils m'ont donné l'envie de continuer, m'ont rassuré et m'ont fait comprendre que la procédure collective est un outil de gestion pour se redresser.

Ma banquière m'a aussi conseillé de partir en procédure collective. Et mon comptable m'a dit de le faire si je suis accompagné par Solidarité Paysans, car l'association est reconnue par les tribunaux et les mandataires.

Quels sont, d'après toi, les bénéfices de la procédure collective ?

Le 16 octobre 2021 j'ai fait la déclaration de cessation des paiements.

Le 5 novembre le tribunal a ouvert la procédure et j'ai eu une période d'observation de 18 mois.

La procédure de redressement durera 14 ans, la 1ère échéance est en mai 2024.

Cela permet une bouffée d'oxygène, de lâcher prise, d'éviter la corde. Je me suis dit « Tu es entre de bonnes mains, tu vas te battre avec des gens qui vont t'aiguiller, te rassurer et c'est toujours toi qui prendra tes décisions ».

L'association a un côté très humain, les gens qui nous écoutent nous comprennent et l'asso n'a pas d'enjeu économique contrairement à une banque qui m'aurait prêté de l'argent.

Avec le mandataire judiciaire Maître Doutressoulle, cela s'est bien passé. Elle m'a rassuré et m'a expliqué le risque d'engager la procédure : après la période d'observation soit je peux continuer l'activité soit le tribunal prononce une liquidation de l'affaire. J'ai pris la décision en mon âme et conscience.

Quelle stratégie as-tu adoptée pour redresser ton exploitation ?

Le fait de mettre en stand-by le passif permet de refaire de la trésorerie et de repartir. J'ai pu reconstituer mon cheptel, mes stocks.

Là j'ai un cheptel, de la nourriture, tout ce qu'il faut pour bosser. J'ai maintenant un outil de travail qui me permet de continuer.

A présent, quels sont tes objectifs ?

Je souhaite continuer à travailler tout en maintenant une bonne santé.

J'espère pouvoir honorer toutes mes dettes et aller le plus loin possible voir même peut-être transmettre la ferme.

Après avoir vendu je ne resterai pas en France et j'irai à l'étranger.

Actualités Nationales

Le Tribunal des Affaires Economiques remplace le Tribunal Judiciaire, au détriment des agriculteurs en difficultés

Petit rappel : Depuis 1988 les agriculteurs ont accès aux procédures collectives judiciaires.

Ces procédures sont le Redressement Amiable Judiciaire (RAJ), la sauvegarde judiciaire (SJ), le Redressement Judiciaire (RJ) et la Liquidation Judiciaire (LJ). Ces procédures sont jugées dans les tribunaux judiciaires (TJ, ex tribunaux d'instance et de grande instance). Les présidents et juges commissaires sont des magistrats. L'accès aux procédures est gratuit, le coût est issu des factures d'honoraires des mandataires judiciaires.

A Solidarité Paysans, nous accompagnons au tribunal, et pouvons dire qu'en général les magistrats professionnels sont à l'écoute, plutôt bienveillants et acceptent de prolonger facilement la période d'observation de 6 mois une fois ou deux. Cela permet de faire une année culturale, d'avoir des résultats comptables, de refaire de la trésorerie et de préparer un plan d'apurement du passif.

Parallèlement, il existe des tribunaux de commerces pour les procédures collectives concernant le commerce et l'artisanat. C'est ce modèle qui va devenir le Tribunal des Affaires Économiques (TAE). Les juges du tribunal de commerce sont des magistrats élus par leurs pairs parmi les commerçants ou dirigeants des sociétés commerciales. Ils remplissent un mandat bénévole, et ne reçoivent pour l'exercice de leurs fonctions au tribunal ni traitement ni salaire ni indemnité d'aucune sorte.

Pour l'agriculture cela voudra dire des juges nommés par le ministère de la Justice suite aux propositions de la Chambre d'agriculture.

C'est une très grande inquiétude d'être jugé par des pairs nommés par la Chambre d'agriculture. La deuxième inquiétude vient du fait que dans les tribunaux de commerces, la période d'observation de 6 mois est moins renouvelée, une majorité de procédures finissent en Liquidation Judiciaire. La troisième inquiétude l'accès payant à la procédure.

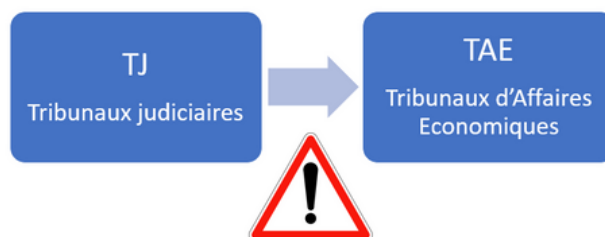
Le gouvernement dans la dernière réforme de la justice passée au Sénat propose une expérimentation. L'Assemblée nationale a voté l'article 6 de la loi d'orientation et de programmation de la justice 2023 – 2027, prévoyant l'expérimentation sur 4 années de 9 à 12 tribunaux des activités économiques (TAE).

A priori, les agriculteurs et agricultrices seront concernés par l'exonération de la contribution financière (qui concernera les entreprises de moins de 250 salariés).

Le décret déterminant les tribunaux de commerce qui seront transformés en tribunaux des activités économiques, devrait être publié à l'automne 2023.

Pour Solidarité Paysans, c'est un tournant très inquiétant qui est voté par le parlement. Depuis des années l'association se bat pour que les procédures collectives agricoles restent au tribunal judiciaire.

La mise en place de cette réforme est faite sans concertation : les magistrats du siège n'ont pas été consulté et ne semblent pas s'y opposer. Ils ont très peu d'informations à ce sujet et pour beaucoup d'entre eux, cette réforme a aussi comme objectif de resserrer l'activité des TJ autour de la justice pénale et civile. Il est nécessaire de désengorger les tribunaux surchargés de dossiers.



Des risques pour les agriculteurs :

- des juges choisis par les Chambres d'agriculture
- une justice expéditive provoquant de nombreuses Liquidations Judiciaires
- une procédure ayant un coût élevé pour l'agriculteur

Orienter les Plans de Continuité d'Activité (PCA) vers les TAE accompagne la volonté de privatiser le service public. La justice du "business" dans un monde libéral ne relève plus d'une fonction régaliennne.

Les PCA au TAE seront plus expéditives, elles actent la disparition des exploitations fragilisées et la reconversion professionnelle des chefs d'exploitation. C'est là la conclusion du rapport DAMAISIN sur le mal-être en agriculture et le souhait récemment exprimé d'un président de coopérative.

Que nos décideurs soient reconnaissant envers Solidarité Paysans qui refuse d'être fossoyeur d'agriculteurs victimes du système.

CSP : CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE

Le CSP, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) a été mis en place depuis le 1er janvier 2021. La réglementation prévoit ainsi la réalisation de 2 conseils stratégiques par période de 5 ans (avec un intervalle de 2 à 3 ans entre 2 conseils).

Les exploitations agricoles devaient avoir reçu un premier Conseil Stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires avant le **31 décembre 2023**. Un délai supplémentaire est cependant accordé :

Jusqu'à 2027. Durant cette période, si l'agriculteur n'a pas réalisé de CSP, il sera tout de même possible de prolonger le Certiphyto de 1 an à condition de tout de même justifier d'une prise de rendez-vous auprès d'un conseiller agréé.

Dans les sociétés agricoles, un seul CSP est obligatoire par exploitation. Il permettra le renouvellement des Certiphytos de tous les associés.

Les exploitations certifiées Agriculture Biologique, en cours de conversion, ou certifiées Haute Valeur Environnementale niveau 3 ne sont pas obligées de réaliser un CSP.

Quels documents faut-il préparer pour le CSP ?

- Une copie du Certiphyto
- Le registre phytosanitaire des années N-3, N-2 et N-1 avec calcul des IFT par parcelle (IFT herbicide et IFT hors herbicide)
- Assolement N-1

Pour calculer les IFT (Indice de Fréquence de Traitement), vous pouvez aller sur le site : <https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/bilan-ift>

Combien coûte le CSP ?

Au niveau de la Chambre d'Agriculture, une formation CSP en groupe coûte 460€ HT (éligible au crédit d'impôt).

Il sera ajouté 200€ HT si vous n'avez pas calculé vos IFT et que le conseiller doit le faire.



Source : Chambre d'Agriculture : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/gerer-son-exploitation/csp-certiphyto/>

Des aides financières pour l'AB en 2023

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a mis en place un fond d'urgence pour les exploitations agricoles en 100% AB. L'objectif de cette aide est d'éviter la faillite de ces fermes et leur déconversion en agriculture conventionnelle. Une 1ère enveloppe de 10 millions d'euros a été mise en place début 2023, complétée par un 2ème volet d'aide de 60 millions d'euros.

Ces aides sont soumises à des plafonds de minimis et l'éligibilité dépend de critères comptables.

Pour le 1er volet d'aide :

L'exploitation recevra 3 000€. La transparence GAEC s'applique mais est limitée à 3 associés.

Les critères comptables se basent sur la dernière année. Il faut justifier d'au moins un critère parmi les suivants :

- diminution de 15% du chiffre d'affaire
- augmentation de 15 % des dettes fournisseurs
- augmentation de 15% des charges opérationnelles

Le 2ème volet quant à lui se base sur la perte d'EBE et de trésorerie. Elle doit être d'au moins 20% entre la moyenne des exercices comptables clôturés entre 2018 et 2020 et l'année 2022/2023. L'indemnisation s'élève au minimum à 1000€ et sera au plus de 50% de la diminution de l'EBE. A ce jour, des versements de cette indemnisation ont été faits.

SPBN a accompagné les agriculteurs demandeurs dans leurs démarches pour obtenir cette aide.

Adresse postale : Lieu-Dix, 10 rue Saint Georges, 50 000 SAINT-LÔ
Téléphone : 09 61 44 45 38 E-mail : spbn-stlo@orange.fr

Bulletin d'adhésion et de don



SOLIDARITE PAYSANS BASSE-NORMANDIE

Lieu-Dix
10, rue Saint Georges
50 000 SAINT LO
09-61-44-45-38 / spbn-stlo@orange.fr
Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général au sens des articles 200-1 et 238 bis du CGI

IBAN : FR764255910000800415081839 – BIC : CCOFRRPXXX

Bulletin de cotisation et don 2024

Agriculteur accompagné Sympathisant Bénévole

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : / @ :

Montant : Cotisation :€ Don :€

Chèque Espèces Virement

Soutien à l'activité d'aide aux agriculteurs en difficulté en Basse-Normandie



SOLIDARITE PAYSANS BASSE-NORMANDIE

Lieu-Dix
10, rue Saint Georges
50 000 SAINT LO
09-61-44-45-38 / spbn-stlo@orange.fr
Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général au sens des articles 200-1 et 238 bis du CGI

IBAN : FR764255910000800415081839 – BIC : CCOFRRPXXX

Reçu de cotisation et don 2024

Objet : Soutien à l'activité d'aide aux agriculteurs en difficulté en Basse-Normandie

Donateur : Nom : Prénom :

Adresse :

Montant : Cotisation :€ Don :€

Total (en toute lettre) :

Chèque Espèces Virement à la date du :/...../2024

Date et signature du représentant de SPBN :

Faites un don!

Grâce à vos dons et à vos subventions, Solidarité Paysans Basse-Normandie perdure et accompagne chaque année plus de 150 familles d'agriculteurs. C'est pourquoi, nous tenons à remercier vivement les particuliers, organismes, communes et intercommunalités qui nous financent. En outre, depuis 2023, afin de diversifier nos financements, nous avons débuté une recherche de mécénat auprès d'entreprises.

L'association étant reconnue d'intérêt général*. Vos dons sont défiscalisables.

*au sens des articles 200-1 et 238bis du CGI

Quelle défiscalisation pour votre donation ?

- 66 % pour les particuliers
- 60 % pour les professionnels

La déclaration du don s'effectue lors de la déclaration des impôts sur le revenu, le don apparaît comme une "charge" dans la partie "réductions et crédit d'impôt".



CALENDRIER

31 décembre 2023 : date limite pour la réalisation du CSP

Calendrier des versements de la PAC

- **mi-décembre 2023**

Solde de 30% des aides découplées
Solde de 30% des aides ovines et caprines
Solde de 25% de l'ICHN

Fin janvier 2024 : Solde de 30% des aides bovines

Février 2024 : 100% des aides couplées végétales (légumineuses...)

Mars 2024: 100% des aides Bio et MAEC



AGENDA SPBN

14 mars 2024 :

Assemblée générale de SPBN à St-Lô



Crédits photo : photo de couverture Pierre PICHARD ; photo de Didier QUEVA extrait du journal Ouest France ; photo du rallye extrait du journal Orne Hebdo

Articles rédigés par : Marion Bellery, Olivier Couture, Gérard Jahandier, Brigitte Lesschaeve, Michel Merienne, Axelle Pilon-Vuillermet, Hubert Poupion, Liliane Quetron, Ludivine Senegon-Belanger, Olivier Storez

L'action de Solidarité Paysans Basse-Normandie est financée par les Conseils Départementaux de la Manche, du Calvados et de l'Orne, par le FEADER, la Région Normandie, par la MSA Côtes Normandes et la MSA Mayenne Orne Sarthe, l'ARS, le Crédit Coopératif et par de nombreuses communes et communautés de communes.



Et de nombreuses communes et intercommunalités